Bordereau attestant l'exactitude des informations - NARBONNE - 1104 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 26/08/2024 - 2359 - 2015 B 00174 - 810 725 655 - ABLB

ABLB
Société par Actions Simplifiée
1 Bis Rue de Sénateur Émile Roux, 11100 Narbonne
Immatriculée sous le numéro 810 725 655
Registre du Commerce et des Sociétés de NARBONNE

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU 09 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le NEUF JUILLET
A 15h00
Au siège social de la société ci-après nommée.

Les associés de la Société dénommée ABLB, société par actions simplifiée au capital de 3000,00 €, dont le siège est à NARBONNE (11100), 1 Bis Rue de Sénateur Émile Roux, identifiée au SIREN sous le numéro 810 725 655 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NARBONNE.

Se sont réunis, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation régulière de la gérance.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, savoir :

- le rapport sur le but de l'opération envisagée et de ses modalités financières ;
- le texte de la résolution proposée.

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benjamin LEDENYI-BREYTON, agissant en qualité de directeur général de la société.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

- Sont présents :
  - Monsieur Olivier BALSAN, propriétaire de : 150 actions
  - Monsieur Benjamin LEDENYI-BREYTON, propriétaire de : 150 actions

Soit les deux associés détenant l'ensemble des parts sociales représentant le capital social

ci.....300 actions

Total des actions présentes ou représentées : TROIS CENTS (300) actions sur les TROIS CENTS (300) actions composant le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la convocation adressée aux membres de la société :
Démission de Monsieur Benjamin LEDENYI-BREYTON, directeur général et associé de la société de ses fonctions de directeur général.

Et la discussion est ouverte,

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

BLG

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'autoriser la démission de Monsieur Benjamin LEDENYI-BREYTON, de ses fonctions de directeur général de la société ABLB et décide la suppression dudit poste de directeur général.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

De tout ce qui a été vu ci-dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par les associés.

Fait à GRAULHET
Le 09 juillet 2024